

MADAME, MONSIEUR

CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS DE LA PREFECTURE DU CHER

LA MAIRIE D'ORVAL NE TRAITERA PLUS

LES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE

A COMPTER DU 2 MARS 2017

A PARTIR DE CETTE DATE IL CONVIENDRA DE VOUS ADRESSER

EN MAIRIE DE SAINT-AMAND-MONTROND POUR L'OBTENTION DE CES TITRES

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

MAIRIE D'ORVAL